



vente sur licitation

Par **riennevaplus**, le **16/03/2021** à **19:15**

Bonjour,

J'ai acheté avec mon compagnon, que j'ai quitté il y a 4 mois, une maison à Martigues sur laquelle il y a encore un crédit de 100 000 € que nous remboursons, chacun payant la moitié de la mensualité. Je souhaite vendre cette maison estimée à plus de 500 000 €. Mais mon ex-compagnon s'y oppose et ne veut rien entendre, alors qu'il ne peut pas du tout me donner la part qui me revient de droit. Des agences se sont déplacées pour estimer la maison et établir un mandat de vente mais il ne veut rien signer. Nos 2 enfants pensaient racheter ma part et ne le peuvent pas, même à bas prix.

La situation est donc bloquée. Aussi suis-je dans une impasse et m'adresse désespérément à vous. Quelle procédure dois-je engager au plus tôt pour sortir de cette indivision ? A quel avocat spécialisé dois-je m'adresser ? Et surtout est-ce que j'aurai gain de cause financièrement ?

Merci d'avance de votre réponse.

Bien cordialement.

Par **youris**, le **17/03/2021** à **20:32**

bonjour,

pour vendre un bien en indivision malgré le refus d'un indivisaire, vous devez demander l'autorisation de vendre au tribunal.

je vous conseille de voir un avocat.

par contre, impossible de prédire la décision du tribunal.

salutations

Par **Tisuisse**, le **18/03/2021** à **07:00**

Bonjour,

Selon le principe que "**nul ne peut être contraint de rester dans une indivision s'il ne le souhaite pas**", vous demandez au tribunal, via votre avocat (un avocat spécialisé en droit immobilier et en droit de la famille) la vente forcée de ce bien immobilier. Cette "vente adjudicataire" se fera certainement à perte, tant pour vous que pour l'autre indivisaire qui aura donc tout intérêt à accepter une vente amiable ce qui lui sera, financièrement, bien plus profitable.

Lors de cette vente adjudicataire, si elle a lieu, vos 2 enfants pourront se porter acquéreurs s'ils le souhaitent.